

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0727**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Minguettes-Clochettes - Subventions d'équipement à Alliage habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et SACOVIV pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Madame Michèle Edery

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0727**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Minguettes-Clochettes - Subventions d'équipement à Alliade habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et SACOVIV pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération NPNRU Quartier Minguettes-Clochettes, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Le NPNRU et son cadre contractuel**

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini également les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015. Le quartier prioritaire Minguettes-Clochettes fait partie des sites retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise.

Pour la Métropole de Lyon, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au PNRU 1 2005-2015. Ce programme ambitieux en voie d'achèvement a nécessité des investissements importants, dont les résultats encore fragiles et hétérogènes, restent à consolider.

Pour transformer les quartiers, le NPNRU prévoit, notamment, la démolition de logements sociaux. La Métropole, par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a établi une base de financement de 10 % des coûts techniques de démolition hors taxes, honoraires inclus ainsi que des coûts de relogement (plafonnés à hauteur de 8 500 € HT).

**II - Opérations de démolition du NPNRU**

Des opérations de démolition de logements sociaux ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU (du 18 juillet 2019 pour Minguettes-Clochettes) pour un financement qui a été contractualisé dans la convention de quartier signée par l'ensemble des partenaires le 12 mars 2020. Le volume total des démolitions se monte à 886 logements pour l'ensemble du programme, dont 852 sur Vénissieux (dont 273 démolitions classées "opérations urgentes" au titre du protocole de préfiguration).

La présente délibération porte sur le financement de la démolition de 579 logements qui se répartissent comme suit par bailleur :

- Alliade habitat : 235 logements,
- ICF Sud-Est Méditerranée : 87 logements,
- Grand Lyon habitat : 227 logements,
- SACOVIV : 30 logements.

**1° - 3 tours de la résidence Gaston Monmousseau, situées 2, 4 et 12 rue Gaston Monmousseau à Vénissieux, propriété d'Alliade habitat : 173 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours depuis septembre 2021 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2024. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 14 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition des bâtiments (base subventionnable) s'élève à 6 924 300 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 859 500 €,
- travaux : 6 064 800 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 692 430 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 692 430 €.

**2° - Petite barre Monmousseau, située 1, 5, 7 et 9 rue Gaston Monmousseau à Vénissieux, propriété de ICF Sud-Est Méditerranée : 87 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours depuis avril 2021 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2023. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 8 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 2 756 670 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 287 100 €,
- travaux : 2 469 570 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 275 667 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 275 667 €.

**3° - La tour 71 Darnaise, située 71 boulevard Lénine à Vénissieux, propriété de Grand Lyon habitat : 76 logements à démolir.**

Le relogement des ménages est en cours depuis juin 2021 et le démarrage des travaux de démolition est prévu en 2024. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 10 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 2 186 800 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 608 000 €,
- travaux : 1 578 800 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 218 680 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme d'un montant de 218 680 €.

**4° - Les tours 38 et 40 Darnaise, situées 38 et 40 boulevard Lénine à Vénissieux, propriété de Grand Lyon habitat : 137 logements à démolir**

Le relogement des ménages est prévu à partir de 2023 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2025. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 10 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 3 914 450 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 1 107 750 €,
- travaux : 2 806 700 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 391 445 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 391 445 €.

**5° - Un bâtiment du groupe Léo Lagrange, situé 12 rue Claude Debussy à Vénissieux, propriété de Grand Lyon habitat : 14 logements à démolir**

Le relogement des ménages est en cours depuis juin 2021 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2022. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 6 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 447 400 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 112 100 €,
- travaux : 335 300 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 44 740 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 44 740 €.

**6° - Résidence Léo Lagrange, située 29 à 31 rue Léo Lagrange à Vénissieux, propriété d'Alliade habitat : 62 logements à démolir**

Le relogement des ménages est prévu à partir de 2023 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2025. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 10 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 1 836 800 €HT et se décompose comme suit :

- relogement : 310 500 €,
- travaux : 1 526 300 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 183 680 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 183 680 €.

**7° - Résidence Le Couloud, située 19 et 21 avenue des Martyrs de la Résistance à Vénissieux, propriété de la SACOVIV : 30 logements à démolir**

Le relogement des ménages est engagé depuis mai 2020 et le démarrage des travaux de démolition sera engagé en 2022. La durée prévisionnelle de l'opération est estimée à 5 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment s'élève à 1 132 900 €HT et se décompose comme suit :

- relogement : 168 300 €,
- travaux : 964 600 €.

La participation de la Métropole étant estimée à 113 290 € nette de taxe, il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 113 290 €.

Pour les opérations citées ci-dessus, la participation totale de la Métropole est estimée à 1 919 935 € nette de taxe. Il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme correspondant au total, soit 1 919 935 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier Minguettes à Vénissieux :

- d'un montant de 876 110 € au profit de Alliade habitat,
- d'un montant de 275 667 € au profit de ICF Sud-Est Méditerranée,
- d'un montant de 654 865 € au profit de Grand Lyon habitat,
- d'un montant de 113 290 € au profit de la SACOVIV,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, d'une part, et les bailleurs Alliade Habitat, ICF Sud-Est Méditerranée, Grand Lyon habitat et la SACOVIV, d'autre part, définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 1 919 932 € en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P17O5571.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 249 932 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 268 962 € en 2021,
- 79 015 € en 2022,
- 300 269 € en 2023,

- 538 256 € en 2024,  
- 560 896 € en 2025,  
- 172 534 € en 2026.

sur l'opération n° OP17O5571.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264866-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------